

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE DE L'HABITAT-BH

Siège Social : 18, Avenue Mohamed V 1080 -Tunis

La BANQUE DE L'HABITAT publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2012.

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS			
			(EN DINARS)
	CUMUL A LA FIN DU 1 ER TRIMESTRE		AU
	2012	2011	31/12/2011 (*)
1- PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES	74 739 060	79 740 360	322 354 890
INTERETS	61 414 451	65 615 597	259 643 919
COMMISSIONS EN PRODUITS	8 658 852	8 585 894	36 745 162
REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET D'INVESTISSEMENT	4 665 757	5 538 869	25 965 809
2- CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES	29 439 606	33 811 525	129 331 095
INTERETS ENCOURUS	28 399 138	32 875 012	124 811 644
COMMISSIONS ENCOURUES	1 040 468	936 513	4 519 451
AUTRES CHARGES	0	0	0
3- PRODUITS NET BANCAIRE	45 299 454	45 928 835	193 023 795
4- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 680 580	2 637 433	11 229 306
5- CHARGES OPERATOIRES, DONT:(1)	23 314 254	22 115 517	90 515 703
FRAIS DE PERSONNEL	18 639 277	16 240 894	72 727 661
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	4 674 977	5 874 623	17 788 042
6- STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	393 215 045	479 769 480	392 995 099
PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL	142 039 183	210 676 659	146 005 412
PORTEFEUILLE-TITRES D'INVESTISSEMENT	251 175 862	269 092 821	246 989 687
7- ENCOURS DES CREDITS	4 263 443 655	4 043 976 059	4 265 094 184
8- ENCOURS DES DEPOTS, DONT:	3 369 804 100	3 334 440 552	3 328 266 779
DEPOTS A VUE	983 404 270	891 062 756	826 482 196
DEPOTS D'EPARGNE	1 362 750 115	1 300 383 059	1 334 789 230
9- EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	535 194 387	579 468 713	538 036 344
10- CAPITAUX PROPRES	451 400 462	452 127 727	446 288 532

(1) Les charges opératoires ne tiennent pas en considération les dotations aux provisions et aux amortissements sur immobilisations
 (*) Chiffres retraités

COMMENTAIRE SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31/03/2012

I- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

Les indicateurs trimestriels de la Banque, arrêtés au 31 mars 2012, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1- Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire :

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier trimestre de l'exercice 2012.

Les intérêts et les commissions bancaires courus et non échus au 31/03/2012 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

2- Les règles de prise en compte des charges :

Les charges d'intérêts et les commissions encourues ainsi que les frais de personnel et charges générales d'exploitation sont pris en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre 2012.

III- FAITS SAILLANTS

L'activité de la Banque durant le premier trimestre 2012, par rapport au premier trimestre 2011, s'est caractérisée essentiellement par :

- Un accroissement de l'encours des créances sur la clientèle pour un montant de 219 millions de dinars soit 5,43%, provenant principalement de l'augmentation des crédits commerciaux et des crédits immobiliers.
 - Une augmentation des dépôts de la clientèle pour un montant de 35 millions de dinars , provenant essentiellement de l'évolution positive des dépôts de l'épargne à raison de 62 millions de dinars et des dépôts à vue de 92,3 millions de dinars conjugués à une baisse des dépôts à terme.
 - Une diminution des produits d'exploitation bancaire de 5 millions de dinars soit 6,27 %, qui s'explique principalement par la baisse du TMM conjuguée à une baisse des charges d'exploitation de 4,4 millions de dinars soit 12,9%.
 - Une légère diminution du produit net bancaire de 0,6 million de dinars soit 1,37%, provenant essentiellement de la baisse de la marge d'intérêt .
 - Une augmentation des frais de personnel de 2,4 millions de dinars provenant principalement de l'augmentation réglementaire des salaires.
 - Une diminution des emprunts de 7,64%, provenant du remboursement :
 - * de l'emprunt subordonné pour un montant de 14 millions de dinars,
 - * de l'emprunt BAD pour un montant de 5 millions de dinars
 - * de l'emprunt BEI pour un montant de 6 millions de dinars.
- Et de La baisse des ressources budgétaires de 17 millions de dinars.